



FSU 22

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 58 - juin 2018

Déposé le 27 juin 2018

A distribuer avant le 3 juillet 2018

Édito

Le choix des maux

On peut dire ce que l'on veut, notre président a quelque chose de particulier, sa rhétorique est sciemment ciselée de manière ambiguë.

Lorsqu'en plein conflit social avec la SNCF, avec la Fonction Publique... il parle d'un « **pognon de dingue** » que coûterait la protection sociale et « qu'en même temps » il change le service de table de l'Élysée pour une somme indécente, il est soit très fort dans le cynisme, soit plein de morgue vis à vis de ces pauvres qui coûtent si cher et qui « ne s'en sortent pas ».

Ce discours sur l'assistanat fait partie du fond de commerce de la droite et de l'extrême droite. Quand un parti aux affaires chasse sur les terres des autres, c'est signe que la campagne électorale est lancée. Ce qui est inquiétant, c'est la mollesse des réactions des formations de gauche qui sont affaiblies depuis l'insuffisance des mobilisations du 26 mai.

Va-t-on assister à une bataille à trois protagonistes aux municipales et aux européennes, tous de droite ?

Il est peut-être temps que les forces de progrès social se rassemblent et que les centrales syndicales travaillent, comme le fait la FSU, à une démarche la plus unitaire pour faire face aux coups de boutoir des « réformes » qui démolissent notre modèle social.

Mais les propos du président ne s'arrêtent pas là, il s'agit aussi de **se laver les mains des principes majeurs** comme le fait que la République doit demeurer une et indivisible, que les droits des citoyen.ne.s sont universels et que les lois s'appliquent à tou.te.s. Que penser, en effet, de cette affirmation : *quelque part ça n'aurait aucun sens que deux mâles blancs, ne vivant pas dans ces quartiers, s'échangent l'un un rapport et l'autre disant « on m'a remis un plan, je l'ai découvert » ?* Elle lui permet en plus de rejeter le « plan banlieues » sans s'engager sur une quelconque dépense.

Les journalistes ont beaucoup glosé sur cette tirade des « deux mâles blancs », une chose est sûre, **si l'on commence à catégoriser de cette façon, on légitime les pires discours racistes, sexistes et communautaristes** et, « en même temps », on décrédibilise l'action politique et sociale en renvoyant la responsabilité d'améliorer une situation sociale complexe aux seul.e.s habitant.e.s des quartiers concernés.

Cette idée que seul.e.s les membres d'une catégorie - définie sans nuance - d'individus sont légitimes pour en parler et pour prendre les décisions qui la concernent est **toxique**. Elle va à l'encontre de l'universalité des droits et des devoirs, elle ne fait que légitimer les discriminations.

Non, Monsieur le Président, **il n'y a pas de vérités émanant d'individus d'une « catégorie » qui soient plus vraies ou plus efficaces que celles émanant d'un représentant élu soucieux du bien commun des individus et des droits de chacun.e.**

Il paraît plus important que jamais de réaffirmer que **le respect des valeurs de la République permet de combattre l'arbitraire et l'injustice sociale.**

Saint-Brieuc, le 26 juin 2018

Olivier Debretagne



Édito
page 1

Mobilisations tous
azimuts dans le
département
page 2

Réforme du bac :
page 3

Amiante : la fin de
la politique de
l'autruche
Publication FSU 22
mai-juin 1968
page 4

U. Fonction publique le 22 mai, lycéen.e.s de Rabelais le 24 avril, le 24 mai et le 5 juin, personnels et parents du collège beaufeuillage le 24 mai, marée populaire du 26 mai, retraité.e.s du 14 juin...

Des mobilisations comme s'il en pleuvait !



Le 22 mai, à l'appel des 9 fédérations de fonctionnaires dont 7 sont présentes dans le département : de nombreux fonctionnaires ont défendu leurs missions, leurs emplois, leurs salaires et leurs statuts : 4000 à Saint-Brieuc, 1000 à Lannion, 300 à Dinan.

Photo de Saint-Brieuc

Le 24 avril, le 24 mai et le 5 juin, les lycéen.e.s de Rabelais avec le renfort de lycéens d'autres lycées briochins ont défendu leur camarade Amina dont la famille, déboutée du droit d'asile, est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), une délégation a été reçue par le Préfet à la demande des jeunes lors de chaque rassemblement.



Le 26 mai à Saint-Brieuc devant la gare, la marée populaire de 2000 personnes s'est rassemblée avant de déferler jusqu'au tribunal de Saint-Brieuc puis sur les Champs pour un pique-nique festif et revendicatif.

Le 14 juin, les retraités sont de nouveau descendus en masse dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat : 200 à Saint-Brieuc et 400 à Lannion.

Photo du site Ouest-France



Photos : Olivier Debretagne & Sylvain Corre pour la FSU 22 (sauf 14 juin)

U.

Le projet de réforme du bac conjugue le renvoi au local avec une bureaucratisation renforcée de l'évaluation. Il devient ainsi un puissant agent de dérégulation du système éducatif. Une réforme qui risque de valoriser les élèves brillants et de mettre en difficulté les autres.

Dans le droit fil des propositions du candidat Macron, le gouvernement va réformer le bac. Il s'agit de ne conserver que quatre épreuves terminales en plus de l'épreuve anticipée de français : une épreuve de philosophie, deux épreuves de spécialités et un grand oral. Cela se traduit par la suppression des séries générales (S, ES et L), et celle des spécialités des séries technologiques. Ainsi, le gouvernement met fin à des décennies de démocratisation scolaire durant lesquelles le bac constituait une référence commune en ouvrant l'accès à des études universitaires de son choix. Les nouvelles modalités des épreuves percutent à la fois l'organisation des enseignements et l'exercice du métier d'enseignant.

Elles conjuguent le renvoi au local avec une bureaucratisation renforcée de l'évaluation.

La folie évaluatrice

Le nouveau bac se caractérise d'abord par l'institutionnalisation du contrôle continu. L'évaluation locale devient majoritaire ! Les épreuves en cours d'années, aujourd'hui réservées aux langues vivantes, sont généralisées aux autres matières et étendues aux deux années du cycle terminal. Le nouveau bac continue donc de piloter l'organisation du lycée, mais impose désormais le principe de l'adaptation locale et devient ainsi un puissant agent de dérégulation du système éducatif. Le nombre d'épreuves atteint allégrement la petite trentaine pour tous les élèves :

les second et troisième trimestres de la classe de première verraient toutes les matières évaluées en épreuve commune. Il faut ajouter à cela les épreuves terminales dont certaines peuvent se décliner en plusieurs parties. Comment ne pas voir dans ce dispositif les caractéristiques bien connues d'une usine à gaz et les germes de la désorganisation des enseignements et du calendrier ? Quand trouvera-t-on le temps d'enseigner ?

Fin de la liberté pédagogique

L'organisation des épreuves communes impose une banque numérique de sujets, arrêtée nationalement par le ministre. Les sujets sont donc fournis par la banque... Il n'y aura donc pas de choix ? C'est le conseil pédagogique, et finalement le chef d'établissement, qui décide de l'organisation des épreuves communes, y compris pour tout ou partie, en s'associant entre établissements.

Est-ce à dire que la progression devra être identique pour tous ? Qu'elle sera imposée par la forme des épreuves elle-même ? L'ensemble des textes verrouille les modalités d'évaluation alors que celles-ci devraient être étroitement liées aux contenus enseignés et aux objectifs d'apprentissage qu'on se fixe. Il y a ici clairement la volonté politique de calibrer les programmes à l'aune d'épreuves très académiques calquées sur l'en-

seignement supérieur.

Le grand oral est emblématique de cette orientation. Il n'a ni horaire dédié ni cadrage autre que celui d'une préparation au fil de l'eau dans toutes les disciplines. Le projet de réforme du bac conjugue le renvoi au local avec une bureaucratisation renforcée de l'évaluation. Il devient ainsi un puissant agent de dérégulation du système éducatif.

Une réforme qui risque de valoriser les élèves brillants et de mettre en difficulté les autres.

la voie technologique, à la différence que les couplages de spécialités sont imposés et pour les séries STI2D et STMG, cela implique la fusion des spécialités technologiques actuelles en une seule. Très clairement, on est dans une volonté de vider ces séries de ce qui reste de technologique.

À quoi peut donc ressembler le bac Blanquer ? Pour qui est-il fait ? Interrogeons les possibilités de parcours à l'aune des déclarations ministérielles qui affirmaient vouloir muscler le bac ! Le bac Blanquer pourra-t-il par exemple être vraiment scientifique ? Il semble bien que le parcours le plus scientifique possible ne puisse pas l'être davantage que l'actuelle série S... À laquelle on reproche son manque de spécialisation ! On retrouve en fait le vrai parcours de la série S, généraliste... Le seul qui vaille pour l'accès à l'enseignement supérieur ? Sauf qu'il sera moins visible.

Pourra-t-il être le gage d'une formation vraiment diversifiée ?

Si on voit la réduction des possibilités de prendre des options et la suppression des spécialités dans les séries technologiques, on peut craindre que non. Il est en fait conçu pour valoriser les profils d'élèves les plus brillants. Le principe des mentions est maintenu et même élargi à la mention « très bien » avec « félicitations du jury » au-delà de 18 de moyenne. Les options sont évaluées dans le cadre du contrôle continu au même titre que les autres enseignements. À cet égard, le sort réservé aux élèves de la voie technologique est symptomatique.

Il est choisi de valoriser l'écrit pour toutes les matières, y compris générales, l'épreuve de philosophie voyant son poids accru. Comment ne pas penser que les élèves risquent de se trouver en grande difficulté ?

Certes, les épreuves de rattrapage sont réduites à l'examen de son livret scolaire.

Des enseignements marginalisés

Au-delà de la volonté de réduire nettement la voilure en termes d'option, il apparaît que, selon les établissements et leurs spécialisations, certaines matières seront marginalisées avec des conséquences dramatiques en termes de postes. Les attendus de l'enseignement supérieur vont forcément largement conditionner les choix des élèves. La pérennité de certains enseignements, notamment optionnels, en dépendra.

Claire GUEVILLE (SNES-FSU)

Extrait de *Modes d'emplois* n° 62

U.

Dossier amiante dans les Côtes-d'Armor, un combat de longue haleine !

Le lycée Le Dantec de Lannion, comme de nombreux lycées de l'académie de Rennes, date des années soixante.

Le sol de nombreux couloirs et salles contient de l'amiante. Or, en de nombreux endroits, les dalles vinyles qui constituent ces sols sont fissurées voire émietées. Plus le temps passe, plus les matériaux se dégradent et plus ils sont susceptibles de relarguer des fibres d'amiante menaçant la santé des élèves et des personnels.

La Région avait été alertée par le documentariste du lycée depuis des années de la situation sans réagir. Le DTA avait été élaboré mais il comportait de nombreuses irrégularités.

À partir de 2015 sous l'impulsion de l'intersyndicale FSU, SGEN, CGT mais aussi des fédérations de parents d'élèves, la question de l'amiante est devenue centrale au lycée Le Dantec : le dossier a été systématiquement soulevé lors des CA, la Région Bretagne interpellée ainsi que le rectorat de Rennes, les médias sollicités et des AG de personnels organisées. Un comité amiante a été mis en place.

Le SNES 22 et leur élue qui s'est déplacée sur le terrain, au sein de la délégation FSU du CHS-CTD 22, sont intervenus pour soutenir et relayer les demandes répétées des personnels du lycée Le Dantec et de son intersyndicale pour obtenir de la Région à partir du

printemps 2018 des travaux de grande ampleur de désamiantage, de recouvrement des sols et une révision du DTA (diagnostic technique amiante).

Grâce à la lutte continue des personnels du lycée Le Dantec et de leurs représentant.e.s aux Conseils d'administration, un protocole expérimental va être mis en œuvre par la Région Bretagne au lycée le Dantec, un protocole qui devrait être étendu à l'ensemble des lycées bretons (le coût d'un simple recouvrement des sols concernés pour l'ensemble des lycées bretons est estimé à 300 millions d'euros) ; pour Le Dantec est prévu le traitement de 9000 m² de sols amiantés sur une surface totale de 35000 m². La Région évoque même la possibilité de ne plus recourir au recouvrement des sols mais de tout désamianter pour se débarrasser une fois pour toute de l'amiante. Le chantier a débuté en juin 2018 et va durer plusieurs années.

Des salles tampons de cours équipées et entièrement aménagées par la Région vont accueillir les élèves au fur et à mesure des travaux.

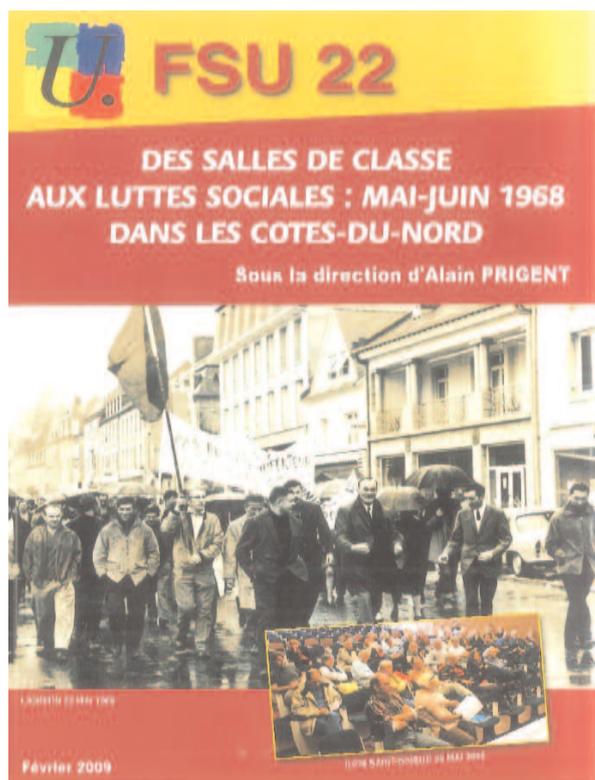
Les personnels qui le souhaitent font l'objet d'un suivi médical et les agents ont reçu des consignes strictes concernant l'entretien des sols.

Des réunions sont programmées avec la Région et le comité amiante du lycée.

Toutefois plus que jamais, la vigilance s'impose !

Christian Kervoelen

Publication FSU 22 sur mai-juin 1968 : plus que jamais d'actualité !



Pratiques collectives, filières syndicales, engagements militants

Sous la direction d'Alain Prigent

Au sommaire :

- allocution d'Amédée Perrot
- les mobilisations sociales en mai-juin 1968 : typologie, espace et dynamique de la conflictualité
- es années 68 dans les Côtes-du-Nord, reconfiguration politique des réseaux militants
- instituteurs, professeurs, lycéens... Les mondes de l'Éducation dans le mouvement social en mai et juin 1968
- le vent se lève sur l'enseignement catholique...
- un système syndical complexe: composantes et figures
- dictionnaire des militants de l'Éducation nationale.
- nombreux documents (chronologie croisée, activité des sections départementales FEN et SNI, discours, circulaires et tracts...) sélectionnés par Alain Prigent.

La publication FSU 22, riche d'une iconographie exceptionnelle, est toujours disponible (15 exemplaires en stock) au prix de 10 euros + frais de port.

Pour commander : écrire à fsu22@fsu.fr